Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502479-20260618-2026045-DE

Département D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de SAINT-MALO
Commune de Roz sur Couesnon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 18 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Roz sur Couesnon s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAMBON Christophe, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 12/06/2026.

Présents : M. FAMBON Christophe, Maire, M. VAÉVIEN Michel, Mme MAÇON Claudie, M. PIAT Felix, Mme PONTAIS Sandrine, Mme ZAMORA Liliane, Mme NARME Christelle, M. RENÉ Pierre, M. ANDRÉANI Gaël, M. GUEDON Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PERENNES Philippe à M. RENÉ Pierre, Mme VAN OOST Anne à Mme MAÇON Claudie, Mme CHICHERIE Anne-Cécile à Mme PONTAIS Sandrine
Excusé(s) : M. DATIN Dominique, Mme FRANCHOMME Coralie

A été nommé(e) secrétaire : M. GUEDON Stéphane

2026/045 – Affectation du résultat N-1 de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer l'affectation du résultat du budget de la commune, en prenant appui sur les résultats indiqués sur le CFU 2025.
Celui-ci porte sur la section de fonctionnement, présentant un excédent de 400 524.48€ et un déficit de 63 450.14€ pour la section d'investissement.

Résultat fonctionnement N-1		
A	Résultat de l'exercice	171 552.71 €
B	Résultat antérieurs reportés	228 971.77 €
C	Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	400 524.48 €
D	Solde d'exécution d'investissement N-1	- 63 450.14 €
E	Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	31 537.74 €
F	Besoin de financement = D + E	- 31 912.40 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502479-20260618-2026045-DE

Monsieur le Maire propose de l'affecter de cette manière :

- 249 742.30€ au compte 1068 en section d'investissement
- 150 782.18 au compte 002 en recettes de fonctionnement
- -63 450.14€ au compte 001 en dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition d'affectation du résultat de Monsieur le Maire
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au virement des crédits correspondants.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture de Rennes
Le :
Et Publication ou notification du :

Le Maire
Christophe FAMBON

MAIRIE de ROZ-sur-COUESNON (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux